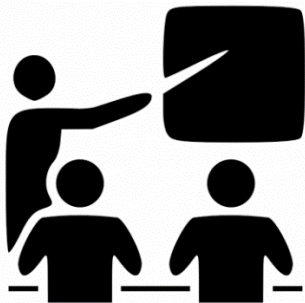


Formation BNSSA



Formation théorique et pratique
Du 27 au 30 décembre 2023 inclus

Formation PSE1

Du 26 février au 1^{er} mars 2024



La Protection Civile de l'Indre en partenariat avec le comité de l'Indre organise une formation de préparation à l'examen du BNSSA réservée aux nageurs.

Ce stage est coordonné par le comité de l'Indre de natation en partenariat avec la Protection Civile de l'Indre assisté d'une équipe pédagogique compétente.

La formation est d'une durée de 4 jours :

- Du mercredi 27 au samedi 30 décembre 2023 inclus à Châteauroux (piscine Firmin Batisse et Maison Départementale des Sports)
- Révision et examen blanc sur une journée courant avril ou mai 2024
- La durée des cours sera d'au minimum 8 heures par jour.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour pouvoir passer l'examen, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être licencié à la FFN
- Posséder le PSE1* (diplôme de secourisme)
- Avoir 17 ans minimum le jour de l'examen (examen courant mai)

Date d'examen prévue : courant mai ou juin 2024.

- Période de formation PSE1 :
 - Du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars 2024 inclus.

DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme est délivré par la préfecture aux candidats ayant réussi l'examen qui comprend 4 épreuves éliminatoires.

Les épreuves éliminatoires :

- Parcours de sauvetage sur 100m : temps maximum : 2'40 comprenant un départ plongé, 25 nage libre, 2 trajets de 15m nagés en apnée, recherche d'un mannequin entre 1m80 et 3m70 et le remorquer face hors de l'eau sur 25m.
- Parcours de sauvetage sur 250m : temps maximum : 4'20. 200m à réaliser avec palmes, masque et tuba, recherche d'un mannequin entre 1m80 et 3m70 de profondeur et le remorquer sur le 50m restant.
- Action du sauveteur sur le noyé : démonstration technique dans l'eau suivie d'une vérification des fonctions vitales et d'une explication de la démarche.
- Règlementation et prévention : questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximum de 45 minutes. Pour réussir l'épreuve il faut avoir un minimum de 30 réponses correctes sur 40.

Le brevet est délivré aux candidats admis à l'ensemble des 4 épreuves.

COÛT DE LA FORMATION

Formule BNSSA : 400 €

Formule BNSSA + PSE1 : 520 €

Ce coût correspond aux frais de dossier, à la prestation et aux frais pédagogiques.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la formation, remplir la fiche ci-jointe accompagnée du chèque correspondant au montant du stage libellé à l'ordre du Comité de l'Indre de natation avant le 20 octobre 2023.

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte, et ne donnera pas accès à la formation.

Comité de l'Indre de natation
Maison Départementale des Sports
89 allée des platanes
36 000 CHATEAUX

Renseignements complémentaires :

Comité de l'Indre de natation

☎ 02.54.35.55.26

✉ ffn.indre.p@wanadoo.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Formule 1 : BNSSA à 400 €

Formule 2 : BNSSA + PSE 1 à 520 €

NOM :

Prénom :

Né(e) :

A :

Adresse :

Numéro de licence :

Téléphone :

Portable :

Email :

Club :

Êtes-vous titulaire des diplômes suivants ? PSE1 ou PSE2 (Photocopie du diplôme à joindre)

Signature du candidat

Joindre le paiement par chèque à l'ordre du Comité de l'Indre FFN